



**Vous travaillez dans l'agriculture (CP 144) ?
Vous allez recevoir votre prime syndicale
et votre prime de fin d'année en décembre !**

E.R. : Nom – Boulevard Poincaré 72-74, 1070 Bruxelles

12/12/18

Quand les primes seront-elles payées ?

Les primes seront payées à partir de décembre 2018.

Combien vais-je recevoir ?

- Prime syndicale: max.145 € par an, (12,08 € par mois).
- Prime de fin d'année: 6% du salaire brut.

La période de référence pour les deux primes s'étale du 01/07/2017 au 30/06/2018.

Comment s'effectue le paiement de la prime syndicale?

Pour la prime syndicale, le Fonds vous enverra une attestation que vous devez remettre dûment complétée à votre secrétariat CGSLB local. Votre numéro de compte et votre numéro d'affiliation doivent absolument figurer sur l'attestation.

Comment s'effectue le paiement de la prime de fin d'année?

La prime de fin d'année est versée par le Fonds à tous les ayants droit en décembre suivant l'année de référence à laquelle elle se rapporte.